

# LES SORINIÈRES

## 21<sup>ème</sup> tournoi seniors

ouvert aux juniors, seniors et vétérans

LES SORINIÈRES  
BADMINTON

### Samedi 11 novembre 2017

### Simple R5 à D9

### Dimanche 12 novembre

### Doubles Hommes et Dames R4 à P11

Le tournoi se déroulera dans la nouvelle salle de sports

**Alice Milliat**

Rue des Sports  
44840 LES SORINIÈRES  
(10 km au sud de Nantes)

Ligne chronobus C4 – arrêt Clos du Moulin  
GPS : 47.145334, -1.522469

sur place : bar, restauration et stand



### à retenir :

**Clôture des inscriptions**  
mardi 31 octobre

**Date de prise en compte du classement (CPPH)**  
samedi 28 octobre

Les participants seront répartis dans les tableaux en fonction de leur CPPH.

Si le nombre d'inscrits est supérieur à 16, il y aura au minimum 3 tableaux.

**Tirage au sort**  
Samedi 4 novembre



Juge Arbitre : Annick PICHOT

Contact :  
tournois@sorinieresbad.fr

Frais d'inscription :  
11 € pour 1 tableau  
16 € pour 2 tableaux

**+D'INFO SUR LE SITE DU CLUB**

<http://sorinieresbad.fr>

Début du tournoi : 8h



# Tournoi seniors des Sorinières 11 et 12 novembre 2017

## REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI

1. Le tournoi des Sorinières est ouvert aux joueurs des Pays de La Loire et aux ligues limitrophes. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBA. Il est autorisé sous le n°17.PDLL.44/TI.1/001.
2. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.
3. Le Juge Arbitre du tournoi est Annick PICHOT. Les décisions du Juge Arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBA, être en possession de sa licence 2017-2018 le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.  
Le tournoi est ouvert aux juniors, seniors et vétérans. A la date du 28 octobre, il faudra être classé R5 à D9 pour participer au tableau de simple (samedi 11 novembre) et R4 à P11 pour les doubles hommes et femmes (dimanche 12 novembre). L'inscription "en recherche de partenaire" n'est pas autorisée.
5. La date limite d'inscription est fixée au **mardi 31 octobre 2017** (date de réception). Les droits d'engagements sont de 11 € pour un tableau et de 16 € pour 2 tableaux. Les inscriptions se font par courrier avec un chèque joint à l'ordre de l'Elan Sorinières Badminton. Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone.  
Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions par sexe et par série selon l'ordre d'arrivée.
6. Les participants seront répartis dans les tableaux en fonction de leur CPPH (Classement Par Points Hebdomadaire) à la date du 28 octobre. Si le nombre d'inscrits est supérieur à 16 il y aura au minimum 3 tableaux.
7. La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4, avec 2 sortants ou de poules uniques de 4 ou de 5.
8. Une convocation sera adressée par mail au représentant du club indiqué sur la feuille d'inscription quelques jours avant la date du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi (toumois@sorinieresbad.fr)
9. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
10. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le Juge Arbitre.
11. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au Juge Arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
12. Le temps d'échauffement sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
13. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
14. Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage au dessus du terrain est compté et une fois au service, faute en cours d'échange.
15. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants utilisés en cas de désaccord seront les RSL Grade 3. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.
16. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
17. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs (2 maximum par joueur), les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge Arbitre.
18. Les matchs seront auto-arbitrés sauf présence d'arbitres.
19. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (samedi 4 novembre) devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.
20. Le licencié qui reçoit un carton noir se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
21. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au Juge Arbitre avant son premier match.
22. Seul le représentant du club est autorisé à poser une réclamation auprès du Juge Arbitre.
23. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
24. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.



# 21<sup>ème</sup> Tournoi Seniors des Sorinières

Samedi 11 novembre    **SIMPLES**    SH - SD    R5 à D9

Dimanche 12 novembre    **DOUBLES**    DH - DD    R4 à P11



Sigle du club		Club	
---------------	--	------	--

Coordonnées du responsable (personne qui recevra par mail les convocations)

Nom-Prénom			
Mail		Tel	

Le tournoi est ouvert aux juniors, seniors et vétérans. A la date du 28 octobre, il faudra être classé R5 à D9 pour participer au tableau de simple (samedi 11 novembre) et R4 à P11 pour les doubles hommes et femmes (dimanche 12 novembre). L'inscription "en recherche" de partenaire n'est pas autorisée.

NOM - PRENOM	SEXE	N° LICENCE	SIMPLE Mettre une croix	NOM DU PARTENAIRE DE DOUBLE DH - DD (indiquer le sigle du club si différent)	TARIF 11 € ou 16 €
<b>TOTAL :</b>					

Chèque à l'ordre de l'ESB

Feuille d'inscription et règlement à transmettre pour le **mardi 31 octobre 2017** à  
Stéphane MALABEUF - 22 Bis Rue De La Bourie - 44860 PONT ST MARTIN

tournois@sorinieresbad.fr